

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Développement des Ressources
Direction des Finances
Service de la Préparation Budgétaire et de la Gestion de la Dette

RAPPORT N°1

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 DÉCEMBRE 2019

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2020

Le récent débat d'orientation budgétaire a été l'occasion de rappeler que la stratégie décidée par la majorité en début de mandat avait été respectée et devait l'être encore pour 2020.

C'est donc à l'aune de ces mesures qu'a été élaboré le projet de budget primitif de l'exercice à venir, avec la double ambition de couvrir les besoins et les attentes de la population et des territoires du Pas-de-Calais à travers un large panel de politiques publiques et de respecter les principes budgétaires socles fixés en 2015.

L'engagement du Département dans la démarche de contractualisation financière avec l'Etat visant à contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement renforce l'exigence de leur soutenabilité.

Celles-ci atteignent 1 497 M€ dans le projet de budget 2020, en hausse en lecture directe de 1,66 % par rapport au budget précédent. Un taux qui doit être relativisé par le simple retraitement des changements de périmètre, qui ont été exclus par l'Etat du contrat, et qui permet de ramener le taux d'évolution à périmètre constant à 1,15 %.

L'ensemble des politiques publiques, y compris volontaristes, est une nouvelle fois préservé. Toutefois, la recherche d'optimisation demeure une préoccupation quotidienne, d'autant que le coût de la prise en charge de l'accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance se confirme et que le poids des politiques liées à l'autonomie se fait plus lourd. Dans le même temps, alors que la réforme de l'assurance chômage risque de faire basculer de nouveaux bénéficiaires dans le champ du RSA, les crédits destinés à couvrir l'allocation sont

maintenus à leur niveau de 2019, sous l'effet positif attendu du renforcement de l'engagement du Département en matière d'insertion, notamment par la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'insertion par l'emploi dans les 125 collèges du Pas-de-Calais. Dans ce contexte, le volet social représente 75 % du budget de fonctionnement proposé pour 2020 et démontre une fois encore le rôle central du Département en tant que garant des solidarités territoriales et du bien vivre ensemble en tous points du Pas-de-Calais.

En parallèle, le niveau anticipé des recettes de fonctionnement fait apparaître une variation sensible (+ 2,71 %), atteignant 1 587 M€. Cette évolution soutenue ne se traduira pas par davantage d'impôts pour nos concitoyens. Fidèle aux engagements pris, le Département maintiendra inchangé le taux de fiscalité pour 2020, et ce pour la quatrième année consécutive. Comme ses homologues, le Département du Pas-de-Calais percevra pour la dernière fois en 2020 le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La réforme de la fiscalité locale actuellement à l'étude dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2020 prévoit le transfert aux communes de la part départementale de cette taxe et l'attribution en compensation aux départements d'une part de TVA nationale, privant par là même la collectivité de tout pouvoir de taux.

Cet excédent de recettes permettra d'afficher un niveau d'épargne brute de 90 M€, précieux pour poursuivre à la fois la déclinaison de la politique départementale d'investissement et la maîtrise de l'endettement de la collectivité. Pour 2020, près de 210 M€ de crédits de paiement sont ainsi proposés afin de prolonger la dynamique engagée et atteindre, dès 2020, une réalisation cumulée d'un milliard d'euros depuis 2015. Le budget 2020 marquera également la très nette accélération de la politique départementale de contractualisation au profit des territoires.

Le budget 2020 s'inscrit dans la continuité de l'action entreprise au service du Pas-de-Calais et de ses habitants. Pour la deuxième année consécutive, le développement de la contractualisation associée au Fonds d'innovation territorial est assumé, tout comme la mobilisation nécessaire dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Il vous est proposé de prendre connaissance dans le détail des grandes lignes du projet de budget primitif 2020.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 19/11/2019.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 22/11/2019.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 19/11/2019.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 22/11/2019.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 19/11/2019.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 22/11/2019.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

SOMMAIRE

A – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020	2
B – PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4
2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5
3. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8
C – PRESENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
1. SCHEMA DE FINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	10
2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11
3. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14
D – LES PROPOSITIONS D'INSCRIPTIONS DES BUDGETS ANNEXES	17

A – Equilibre du projet de Budget Primitif 2020

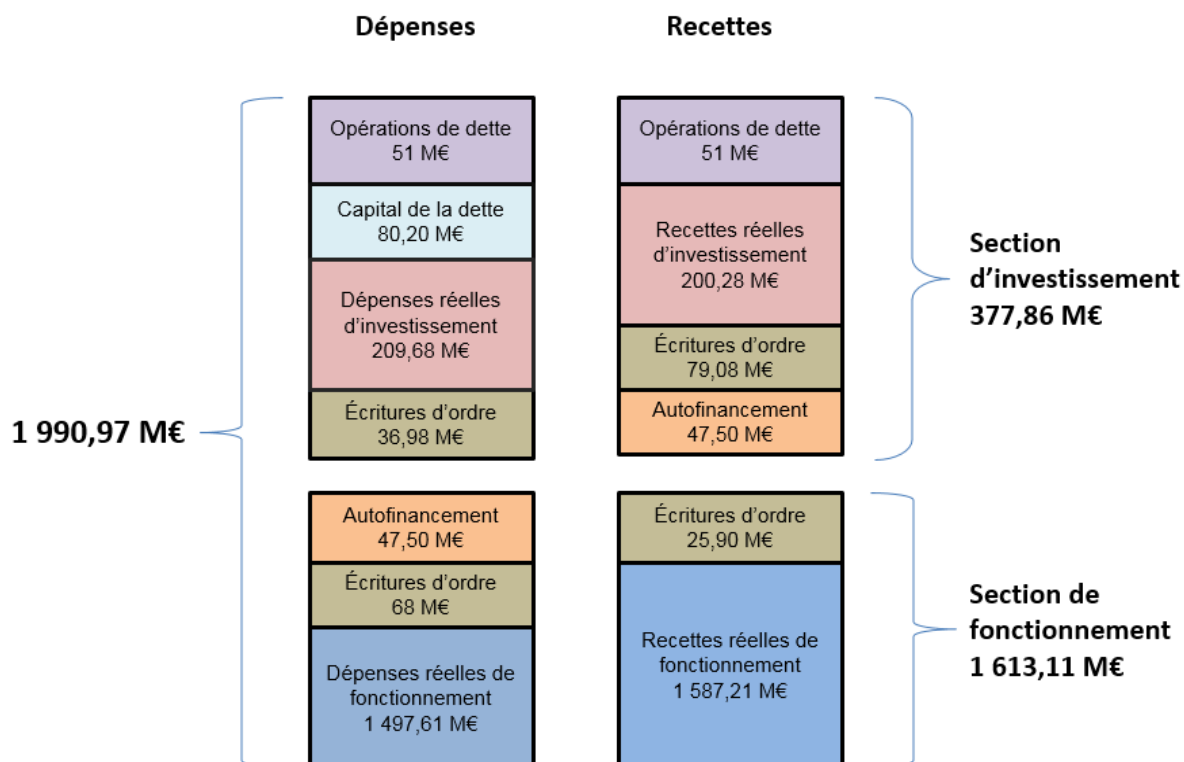
Le projet de Budget Primitif 2020 soumis à votre examen s'établit, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 990 968 830,28 €. La section de fonctionnement est équilibrée à 1 613 105 315,28 € et la section d'investissement à 377 863 515,00 €.

Une distinction entre les opérations réelles et les opérations d'ordre conduit à la présentation suivante du projet de Budget Primitif :

BP 2020	Total des dépenses (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	340 879 311,88	36 984 203,12	377 863 515,00
Section de fonctionnement	1 497 605 315,28	115 500 000,00	1 613 105 315,28
Total	1 838 484 627,16	152 484 203,12	1 990 968 830,28

BP 2020	Total des recettes (en €)		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total
Section d'investissement	251 277 515,00	126 586 000,00	377 863 515,00
Section de fonctionnement	1 587 207 112,16	25 898 203,12	1 613 105 315,28
Total	1 838 484 627,16	152 484 203,12	1 990 968 830,28

Il est possible de représenter les masses budgétaires par le schéma suivant (en M€) :



NB : les opérations de dette, équilibrées en dépenses et en recettes à hauteur de 51 M€, correspondent aux mouvements de tirage et de remboursement sur crédits revolving.

Cette présentation, conforme au document budgétaire qui sera proposé au vote de l'Assemblée, intègre des opérations d'ordre qui sont sans influence sur le volume des crédits disponibles pour la réalisation des politiques publiques.

Pour permettre de mieux apprécier la réalité des crédits alloués à la réalisation des politiques publiques et au fonctionnement de l'institution, il est proposé de ne retenir, dans le présent document, que les **recettes et dépenses réelles** de chacune des sections, hors opérations de dette pour ce qui concerne la section d'investissement.

Dans ce format, le projet de Budget Primitif 2020 s'élève à **1 787 M€** et peut être présenté de façon synthétique comme suit :

Section	Dépenses (en €)	Recettes (en €)
Investissement	289 879 312	200 277 515
Fonctionnement	1 497 605 315	1 587 207 112
Total	1 787 484 627	1 787 484 627

Cette présentation consolidée du projet de budget 2020 est à mettre en perspective avec les crédits votés en 2019. Le total des dépenses réelles, hors opérations de dette, s'établissait en 2019 à 1 760 M€. Le budget 2020 fait donc ressortir une progression des dépenses et des recettes de 27,3 M€ par rapport au budget adopté l'an dernier.

Côté dépenses, les principales variations concernent l'évolution des charges de fonctionnement, en hausse de 24,5 M€, le remboursement du capital de la dette, qui progresse de 2,1 M€, et les dépenses d'investissement hors dette, qui augmentent de 0,7 M€. Côté recettes, les inscriptions d'investissement diminuent de 14,6 M€, essentiellement sous l'effet d'un niveau prévisionnel d'emprunt plus faible qu'en 2019, tandis que les produits de fonctionnement progressent de 42 M€.

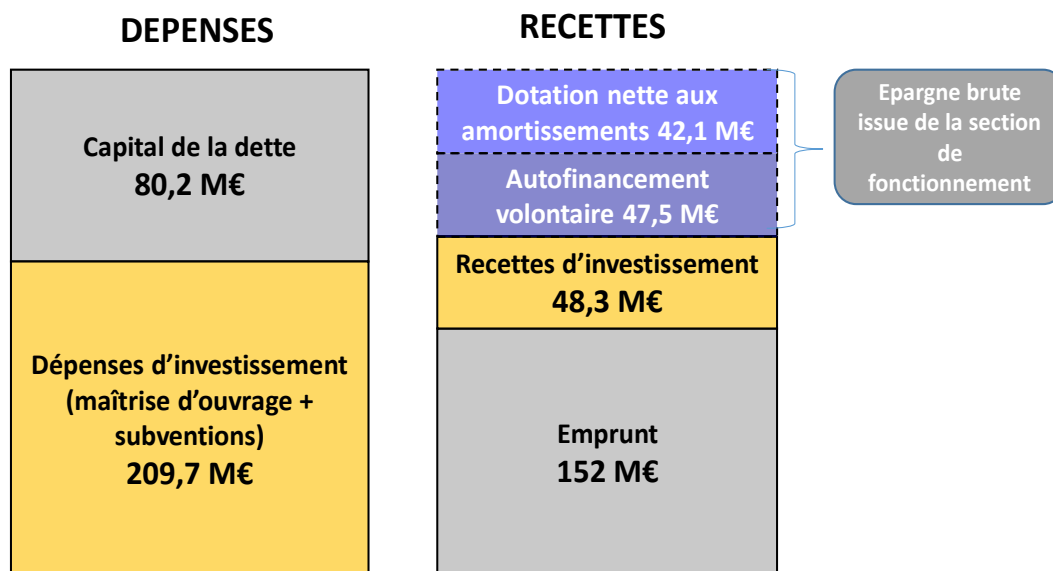
Feront l'objet d'une présentation successive :

- les dépenses et les recettes de la section d'investissement ;
- les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement.

A chaque fois, des tableaux font état des inscriptions de crédits proposées au vote. Ils comportent le rappel des crédits votés au budget de l'exercice précédent et sont présentés selon deux formats : d'une part par politique publique, sur la base de la nomenclature fonctionnelle M.52, d'autre part par chapitre fonctionnel.

B – Présentation de la section d'investissement

1. Schéma de financement de la section d'investissement



Ce schéma illustre le mécanisme de financement des **289,90 M€** de dépenses d'investissement (hors mouvements sur crédits revolving) proposées au vote à l'étape du Budget Primitif 2020. Ces dépenses relèvent de deux catégories :

- une partie est destinée au remboursement des emprunts souscrits les années précédentes (80,20 M€) ;
- une partie correspond aux crédits nouveaux investis par la collectivité (209,70 M€).

Pour financer ces dépenses, le Département dispose :

1. de l'épargne brute issue de la section de fonctionnement (excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement) elle-même décomposée en dotation nette aux amortissements et en autofinancement volontaire ;

2. de recettes d'investissement propres, dotations et subventions, principalement constituées du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) qui vient compenser la charge de TVA que la collectivité supporte principalement sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut pas récupérer par la voie fiscale ;

3. de l'emprunt, dont l'inscription proposée permet d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

2. Les dépenses d'investissement

Présentation par fonction

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2019 (en €)	Projet de BP 2020 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	93 894 959,58	99 361 015,43	5,82%
1 SECURITE	1 010 000,00	4 000 000,00	NS
2 ENSEIGNEMENT	50 462 679,00	51 660 643,01	2,37%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	16 033 346,28	15 552 204,64	-3,00%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	332 462,00	690 000,00	NS
5 ACTION SOCIALE	19 870 944,00	17 114 887,59	-13,87%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	93 902 602,10	83 466 171,64	-11,11%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 046 116,04	13 635 389,57	35,73%
8 TRANSPORT	45 000,00	45 000,00	0,00%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 446 225,00	4 354 000,00	NS
TOTAL	287 044 334,00	289 879 311,88	0,99%

Les principales propositions d'inscriptions sont les suivantes :

1. En fonction 0, les inscriptions proposées ressortent à 99 M€, en progression de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation résulte principalement des crédits consacrés au remboursement du capital des emprunts, en hausse de 2,1 M€, et de l'inscription de 6 M€ de crédits de paiement supplémentaires pour les bâtiments départementaux.

2. En fonction 1, une enveloppe de crédits de paiement de 4 M€ est proposée pour la reconstruction du centre de secours de l'Arrageois. Ce projet découle de l'engagement pris par le Département de prendre en charge la réalisation de trois centres de secours de première catégorie sur Hénin-Beaumont, Arras et Boulogne-sur-Mer.

3. En ce qui concerne la fonction 2, les 52 M€ prévus pour 2020, en légère hausse par rapport à l'exercice précédent, permettront la poursuite du programme de travaux dans les collèges du Département.

4. Un volume de crédits de 15,5 M€ est proposé en fonction 3, stable par rapport à 2019, ce qui témoigne de la continuité de l'effort consenti par le Département en faveur des politiques volontaristes. 11 M€ sont affectés à des subventions d'équipement en matière culturelle et sportive, le solde étant essentiellement destiné au financement des travaux en maîtrise d'ouvrage sur le parc départemental d'Olhain.

5. Le Département poursuivra son engagement en faveur de la modernisation des établissements sociaux et médico-sociaux. Plus de 17 M€ de crédits de paiement sont programmés en fonction 5, d'une part pour le versement de subventions d'équipement aux organismes qui sont chargés de la protection de l'enfance (10 M€) ou de l'accueil de personnes en situation de handicap (4 M€), d'autre part et pour le solde pour la réalisation de travaux dans les Maisons du Département Solidarité.

6. Une enveloppe de 83,5 M€ est prévue en fonction 6. Sur ces crédits, 78 M€ sont affectés aux opérations sur le réseau routier départemental, que ce soit en maîtrise d'ouvrage ou sous forme de subventions. Une enveloppe de 0,8 M€ de crédits de paiement est également

prévue pour le projet Canal Seine-Nord Europe. Le Département avait voté une autorisation de programme de 130 M€ au budget 2018, les études ont démarré et, conformément aux engagements pris, le Département participera financièrement à ce grand projet. D'autre part, un crédit de 1,9 M€ est réservé aux travaux d'aménagement du port d'ETAPLES. Enfin, 2 M€ sont prévus pour le financement du syndicat mixte La Fibre Numérique et pour les subventions du FARDA dans le domaine de la protection de l'eau.

7. La fonction 7 regroupe essentiellement les crédits dédiés au FARDA et à l'Opération Grand Site. En 2020, 13,6 M€ sont programmés, en progression de 3,6 M€ par rapport à 2019.

8. Enfin, les crédits proposés en fonction 9 augmentent de 3 M€ en 2020. Cette hausse résulte de la montée en puissance de l'accompagnement des projets éligibles au fonds d'innovation territorial lié à la politique de contractualisation adoptée par l'Assemblée départementale en 2018.

Pour mener à bien cette politique ambitieuse au bénéfice des territoires, la collectivité s'est dotée d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) présenté à l'ensemble des élus dans le récent rapport d'orientation budgétaire pour 2020 et permettant de disposer d'une visibilité à moyen terme sur l'évolution prévisionnelle des crédits.

Présentation par chapitre

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2019 (en €)	Projet de BP 2020 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	11 689 551,87	18 724 764,79	60,18%
901 SECURITE	1 010 000,00	4 000 000,00	NS
902 ENSEIGNEMENT	50 162 679,00	50 860 730,76	1,39%
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	5 050 297,00	4 572 600,00	-9,46%
904 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	-	-	NS
905 ACTION SOCIALE (Hors RMI-RSA)	6 854 170,00	2 323 000,00	-66,11%
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	79 175 659,51	73 369 520,85	-7,33%
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	3 291 800,00	3 684 500,00	11,93%
908 TRANSPORTS	17 000,00	20 000,00	17,65%
910 SERVICES GENERAUX	3 000 000,00	-	NS
912 ENSEIGNEMENT	300 000,00	799 912,25	NS
913 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	10 959 124,28	10 955 604,64	-0,03%
914 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	332 462,00	690 000,00	NS
915 ACTION SOCIALE (Hors RMI)	13 006 774,00	14 781 887,59	13,65%
916 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	14 016 910,39	9 919 150,79	-29,23%
917 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	6 754 316,04	9 950 889,57	47,33%
918 TRANSPORTS	28 000,00	25 000,00	-10,71%
919 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	1 316 225,00	4 280 500,00	NS
923 Dettes et autres opérations financières	78 178 925,00	80 280 100,00	2,69%
924201 Travaux sur ouvrage d'art - OA2 - RD 60	341 232,20	5 000,00	NS
924251 Travaux sous maîtrise d'ouvrage unique pour la commune d'Ervillers	-	10 000,00	NS
92471 2009 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	25 000,00	15 000,00	-40,00%
92473 2012 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	25 000,00	-	NS
92474 2013 - Aménagement Foncier Agricole et Forestier	80 000,00	58 500,00	-26,88%
92482 2010 - AFAF connexe aux ouvrages linéaires RD	-	15 000,00	NS
92487 2016 - AFAF connexe aux ouvrages linéaires RD	23 800,00	7 500,00	-68,49%
92488 AFAF connexe aux ouvrages linéaires CSNE	200 000,00	100 000,00	-50,00%
92489 2017 - AFAF connexe aux ouvrages linéaires RD	145 000,00	40 000,00	-72,41%
950 DEPENSES IMPREVUES	1 060 407,71	390 150,64	-63,21%
TOTAL	287 044 334,00	289 879 311,88	0,99%

La répartition des crédits de paiement est la suivante :

1. Les chapitres 900 à 908 regroupent les 157,56 M€ d'investissements sous maîtrise d'ouvrage départementale programmés pour 2020. Sur ce montant, 73 M€ concernent des opérations de voirie et 51 M€ la programmation de travaux dans les collèges.

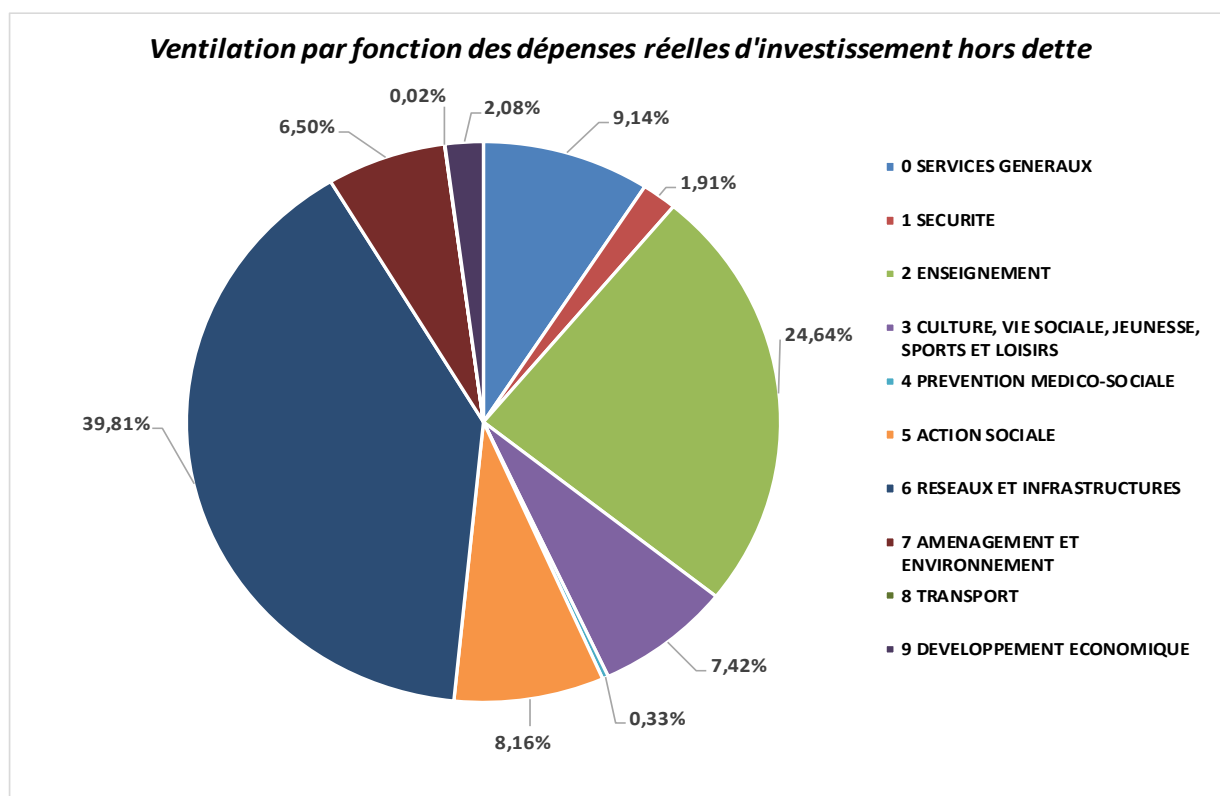
2. Les 51,40 M€ inscrits sur les chapitres 910 à 919 correspondent aux subventions d'équipement versées à nos partenaires. Sur cette enveloppe globale, près de 20 M€ concernent les opérations d'aménagement imputées aux chapitres 916 et 917 (voirie, FARDA...) et 15 M€ les subventions destinées aux établissements sociaux et médico-sociaux, alors que 11 M€ de subventions seront consacrés à la politique culturelle et sportive du Département.

3. Sur le chapitre 923, 80,20 M€ sont proposés pour le remboursement du capital de la dette départementale, étant entendu que la charge des intérêts est, quant à elle, imputée en section de fonctionnement.

4. Le solde des crédits s'établit à 0,64 M€ et concerne les opérations pour compte de tiers (chapitres 924) et les dépenses d'investissement imprévues au chapitre 950.

Hors dette, le budget d'investissement proposé pour 2020 s'établit à 209,70 M€, en légère progression par rapport à 2019 (+ 0,4 %), ce qui traduit la volonté de poursuivre une politique d'équipement dynamique au bénéfice des territoires et de l'emploi. Il s'inscrit ainsi pleinement au cœur de la stratégie budgétaire arrêtée par le Conseil départemental, qui se traduit notamment par l'engagement d'investir 1 milliard d'euros sur la durée du mandat.

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses d'investissement hors dette :



Les dépenses d'investissement sont majoritairement concentrées sur deux fonctions qui constituent le cœur de l'action départementale : les fonctions 2 *enseignement* et 6 *réseaux et infrastructures* représentent à elles seules les deux tiers des investissements départementaux.

- La fonction 6 *réseaux et infrastructures*, qui représente 40 % des dépenses d'investissement prévisionnelles 2020, regroupe notamment les investissements sur le réseau routier départemental, à la fois les opérations structurantes, les opérations d'amélioration du réseau, mais aussi les opérations de maintenance ainsi que les actions liées au déploiement du Très Haut Débit.

- La fonction 2 *enseignement* représente près du quart des dépenses d'investissement prévisionnelles 2020 et regroupe notamment les opérations structurantes dans les collèges, tant en maintenance qu'en construction-reconstruction et en matière de développement du numérique au sein des établissements.

3. Les recettes d'investissement

Présentation par fonction

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2019 (en €)	Projet de BP 2020 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	196 503 000,00	177 235 000,00	-9,81%
2 ENSEIGNEMENT	8 846 123,00	10 416 123,00	17,75%
5 ACTION SOCIALE	68 750,00	25 000,00	-63,64%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	5 698 490,00	8 872 500,00	55,70%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	3 658 892,00	3 728 892,00	1,91%
8 TRANSPORTS	86 750,00	-	NS
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	-	-	NS
TOTAL	214 862 005,00	200 277 515,00	-6,79%

Les recettes d'investissement sont majoritairement regroupées au sein de la fonction 0 qui concentre près de 90 % du total. En effet, les principales recettes d'investissement (FCTVA et recettes liées à l'emprunt), sont comptabilisées au sein de cette fonction.

Présentation par chapitre

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors mouvements sur crédits revolving)	BP 2019 (en €)	Projet de BP 2020 (en €)	Evolution
900 SERVICES GENERAUX	478 000,00	610 000,00	27,62%
902 ENSEIGNEMENT	8 846 123,00	10 416 123,00	17,75%
906 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	4 500 000,00	7 247 500,00	61,06%
907 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	2 050 000,00	1 330 000,00	NS
908 TRANSPORTS	86 750,00	-	NS
922 Dotations et participations	24 500 000,00	27 200 000,00	11,02%
923 Dettes et autres opérations financières	174 102 642,00	152 058 892,00	-12,66%
924251 Travaux sous maîtrise d'ouvrage unique pour la commune d'Ervillers	-	225 000,00	
92488 AFAP connexe aux ouvrages linéaires CSNE	29 490,00	400 000,00	NS
954 Produit des cessions des immobilisations (prévision)	269 000,00	790 000,00	193,68%
TOTAL	214 862 005,00	200 277 515,00	-6,79%

Les principales recettes d'investissement sont composées du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et de l'emprunt d'équilibre.

- Le produit du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement de l'exercice N-1, est estimé pour 2020 à 24,50 M€ en fonction du taux de réalisation des dépenses éligibles et du taux de compensation forfaitaire fixé à 16,404 %. Au regard de la progression attendue de l'investissement en 2019, l'inscription est proposée en hausse de 2,60 M€ par rapport à l'année précédente.

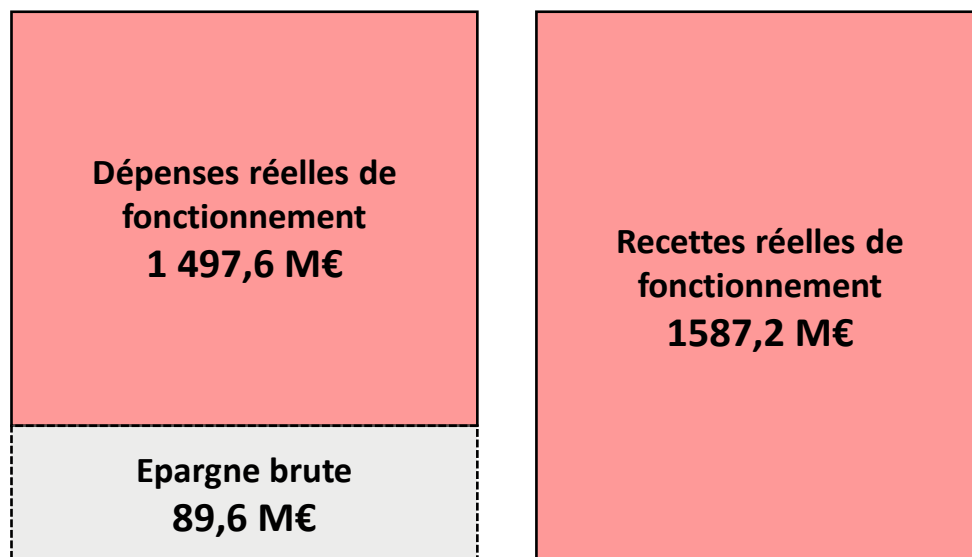
- La DSID, créée par l'article 259 de la loi de finances pour 2019, s'est substituée à compter de cette année à la dotation globale d'équipement (DGE). La DSID se compose d'une part « péréquation » forfaitaire et d'une part « projets » permettant à l'Etat de subventionner des projets départementaux s'inscrivant dans des thématiques prioritaires telles que la rénovation thermique, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement du numérique ou la rénovation des bâtiments scolaires. Elle est évaluée à 1,70 M€ pour 2020.

- La DDEC, gelée en valeur depuis 2008, est valorisée à hauteur de 8,29 M€.

- La recette prévisionnelle d'emprunt (chapitre 923), qui constitue la première inscription en volume de la section d'investissement, de même que sa principale variable d'équilibre, s'établit à 152 M€, en diminution de 21 M€ par rapport au Budget Primitif 2019. Il convient de souligner que ce montant représente un niveau maximum qui ne sera probablement pas réalisé en totalité, dans la mesure où les recettes d'investissement n'intègrent pas à ce stade les résultats reportés, lesquels ne sont inscrits qu'à l'étape du budget supplémentaire, après constatation au compte administratif.

C – Présentation de la section de fonctionnement

1. Schéma de financement de la section de fonctionnement



Ce schéma illustre le mécanisme de constitution de l'épargne brute constatée au projet de budget primitif. Pour 2020, l'épargne brute ressort à 89,6 M€, en hausse de 17,4 M€ par rapport à l'exercice précédent, principalement sous l'effet de la progression des recettes. Cette ressource est utilisée à hauteur de :

- 42,1 M€ au titre de la couverture réglementaire de la dotation nette aux amortissements. La dotation nette se décompose en une dépense d'ordre de 68 M€ pour partie neutralisée par une recette d'ordre de 25,9 M€. La dotation nette aux amortissements est en progression régulière ces dernières années. C'est la conséquence directe de l'effort d'investissement consenti par le Département au cours des derniers exercices.

- 47,5 M€ au titre du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Cette ressource, qui pourrait être qualifiée d'autofinancement volontaire, contribue au financement de la section d'investissement et permet de réduire le recours à l'emprunt. Pour mémoire, au budget 2019, cet autofinancement volontaire ressortait à 29 M€.

L'évolution de l'épargne brute est pleinement conforme aux orientations présentées en novembre dernier lors du débat d'orientation budgétaire et reste cohérente avec la stratégie budgétaire pluriannuelle du Département.

2. Les dépenses de fonctionnement

Présentation par fonction

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019 (en €)	Projet de BP 2020 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	120 679 557,94	124 148 138,35	2,87%
1 SECURITE	71 107 500,00	72 500 500,00	1,96%
2 ENSEIGNEMENT	81 344 414,32	85 595 382,64	5,23%
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18 386 800,00	18 779 800,00	2,14%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 387 720,00	27 431 050,00	0,16%
5 ACTION SOCIALE	1 086 761 737,96	1 102 212 921,29	1,42%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	47 105 050,00	46 885 800,00	-0,47%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 636 443,78	8 891 163,00	2,95%
8 TRANSPORT	7 015 000,00	6 415 000,00	-8,55%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 670 125,00	4 745 560,00	1,62%
TOTAL	1 473 094 349,00	1 497 605 315,28	1,66%

Présentation par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019 (en €)	Projet de BP 2020 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	98 063 982,25	98 864 426,49	0,82%
931 SECURITE	71 107 500,00	72 500 500,00	1,96%
932 ENSEIGNEMENT	81 344 414,32	85 595 382,64	5,23%
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	18 386 800,00	18 779 800,00	2,14%
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	27 387 720,00	27 431 050,00	0,16%
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI)	547 475 413,29	555 604 193,07	1,48%
9354 REVENU MINIMUM D'INSERTION	-	-	NS
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	185 899 000,00	191 160 486,00	2,83%
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	353 387 324,67	355 448 242,22	0,58%
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	47 105 050,00	46 885 800,00	-0,47%
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	8 636 443,78	8 891 163,00	2,95%
938 TRANSPORTS	7 015 000,00	6 415 000,00	-8,55%
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	4 670 125,00	4 745 560,00	1,62%
941 Autres impôts et taxes	10 200 000,00	13 700 000,00	34,31%
943 Opérations financières	11 200 000,00	10 200 000,00	-8,93%
944 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	831 600,00	831 600,00	0,00%
945 Provisions	135 000,00	60 000,00	NS
952 DEPENSES IMPREVUES	248 975,69	492 111,86	97,65%
TOTAL	1 473 094 349,00	1 497 605 315,28	1,66%

Les dépenses de fonctionnement progressent de 24,5 M€ (+ 1,66 %). Le Département poursuit son travail d'optimisation de l'ensemble des dépenses afin de préserver ses capacités d'intervention au titre des solidarités humaines, dans la mesure où la demande sociale reste prégnante. Cette tendance est d'ailleurs manifeste au vu des crédits inscrits en fonction 5 dédiée à l'action sociale, qui connaissent une variation de 1,42 %, soit une progression des capacités d'intervention de 15,45 M€.

a. Analyse du taux d'évolution des dépenses sur le périmètre du contrat financier avec l'Etat.

Il convient également d'analyser plus en détail le niveau apparent d'évolution de 1,66 % au regard des engagements pris par le Département dans le cadre du contrat financier signé avec l'Etat en 2018 et qui produira encore ses effets pour l'exercice budgétaire 2020. En effet, le taux de 1,66 % prend en compte l'intégralité de la variation des dépenses entre 2019 et 2020 alors que les modalités de mises en œuvre du contrat prévoient plusieurs mesures techniques qui permettent de déterminer le niveau d'évolution sur le périmètre contractuel. Ces mesures ne constituent pas des retraitements liés aux politiques publiques mais permettent d'exclure les changements de périmètre afin de disposer d'une base d'analyse comparable d'une année sur l'autre. Pour 2020, trois éléments principaux doivent être pris en considération :

- L'évolution des dépenses liées à la contribution départementale à deux fonds de péréquation horizontale assis sur les droits de mutation à titre onéreux : le fonds de solidarité et le fonds de soutien interdépartemental. Entre 2019 et 2020, cette contribution départementale progresse de 4 M€. Ces 4 M€ ne seront pas pris en compte dans le calcul du taux d'évolution prévu au contrat lors de l'analyse de variation entre les comptes administratifs 2019 et 2020.

- Le contrat prévoit l'écêtement des dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité (AIS) si leur taux d'évolution dépasse les 2 %. Pour 2020, l'évolution au titre des trois allocations atteint 2,33 %. Cela signifie qu'une partie de l'évolution des dépenses d'AIS prévisionnelles sera exclue du calcul d'évolution de 1,2 %. Ce retraitement technique représente une assiette financière d'environ 1,7 M€.

- Enfin, les dépenses liées au plan pauvreté, qui sont par ailleurs compensées par des recettes dédiées prévues au budget 2020, sont exclues du taux de variation contractuel. Les crédits inscrits pour 2020 au titre du plan pauvreté ressortent à 2 M€ environ.

Au total, les principaux retraitements purement techniques et indépendants de la mise en œuvre des politiques publiques départementales ressortent à 7,7 M€. Il convient donc, pour permettre la comparaison au titre du contrat avec l'Etat, de déduire ces 7,7 M€ des dépenses proposées au vote pour 2020. Ainsi, les dépenses proposées au vote sur le périmètre contractuel ressortent à 1 489,9 M€. C'est sur cette base qu'il convient d'analyser la variation en 2019 et 2020.

Analyse de la variation des dépenses sur le périmètre du contrat Etat / Département			
Budget Primitif 2019 (M€)	Budget Primitif 2020 (M€)	Variation en valeur (M€)	Variation en %
1473	1490	17	1,15%

Le taux d'évolution des dépenses entre 2019 et 2020 à périmètre constant ressort à 1,15 % et est donc inférieur au seuil de 1,2 % prévu par le contrat financier conclu avec l'Etat.

b. Présentation synthétique de l'évolution des dépenses par fonction M.52

Il est proposé de détailler les principales évolutions par fonction M.52. Une analyse approfondie des différents mouvements figure au sein des cahiers budgétaires de chacune des autres commissions thématiques.

1. En ce qui concerne la fonction 0, le total des crédits ressort à 124 M€, en progression de 3,5 M€ par rapport à l'an dernier. Cette évolution est due à l'augmentation de 4 M€ de la contribution au fonds de solidarité et à l'inscription de la contribution au fonds de soutien interdépartemental. Comme évoqué précédemment, ces dépenses supplémentaires ne sont pas prises en compte dans le seuil d'évolution de 1,2 %.

2. Les dépenses de la fonction 1 sont en augmentation de 1,4 M€ d'un exercice à l'autre. La principale inscription correspond à la participation départementale versée au SDIS qui ressort à 72,4 M€ en 2020. Le Département traduit dans le budget 2020 les premiers effets de la convention signée avec le SDIS qui prévoit le recrutement de 150 sapeurs-pompiers entre 2020 et 2023.

3. Les dépenses de la fonction 2 augmentent de 4,25 M€. Cette hausse est concentrée sur les dotations de fonctionnement des collèges et la mise en place d'une politique ambitieuse d'insertion pour les ATTEE. Le Département va s'engager dès le début de l'année 2020 avec les acteurs locaux de l'insertion pour accompagner des allocataires du RSA vers l'emploi dans les 125 collèges du Pas-de-Calais.

4. Les crédits alloués à la fonction 3 sont pratiquement stables d'un exercice à l'autre. Pour 2020, à l'instar des années antérieures, le Département maintient ses engagements budgétaires au titre des politiques culturelle et sportive.

5. Les dépenses imputées en fonction 4 sont principalement constituées des rémunérations des agents affectés à la prévention médico-sociale (protection maternelle et infantile) et sont stables par rapport à 2019.

6. Comme évoqué précédemment, les dépenses de la fonction 5 progressent de 15,45 M€ entre 2019 et 2020. La fonction 5 représentera en 2020 une enveloppe budgétaire totale de 1,10 milliard €, soit près de 74 % du total des dépenses de fonctionnement du Département. Les principales évolutions concernent :

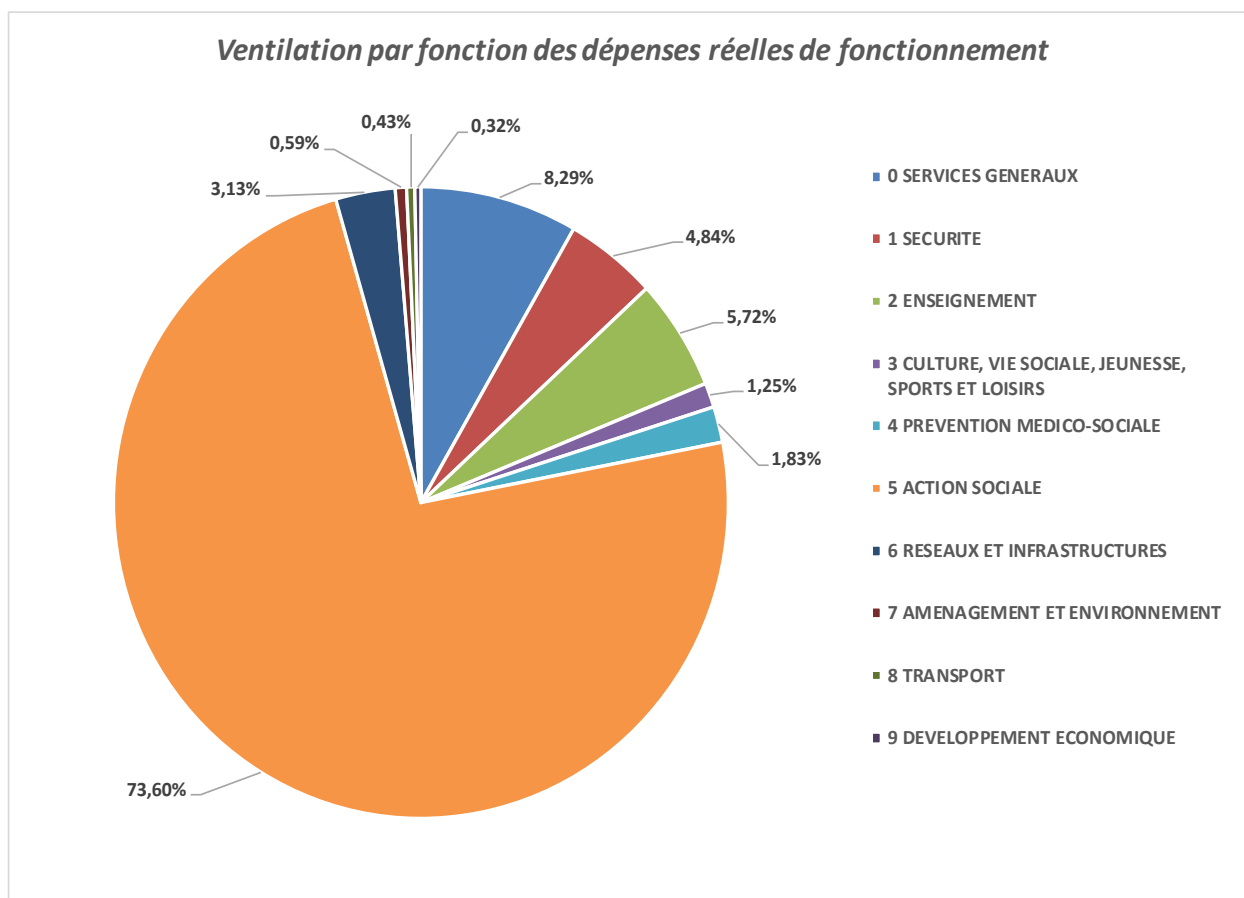
- les allocations individuelles de solidarité, qui progressent de 13,3 M€ par rapport à 2019 : + 5,3 M€ pour l'APA à domicile et + 8 M€ pour la PCH. Les allocations de RSA, avec une prévision de dépenses de 333 M€ en 2020, restent stables. Il convient de noter que les crédits affectés aux allocations augmentent de 2,3 % d'un exercice à l'autre, niveau sensiblement supérieur aux engagements contractuels du Département, alors même qu'il s'agit de dépenses largement contraintes sur lesquelles le Département dispose de peu de marges de manœuvre.
- la protection de l'enfance, qui mobilise 3 M€ supplémentaires, dont + 2,5 M€ au titre des maisons d'enfants à caractère social.
- l'accueil des personnes âgées et des personnes handicapées en établissement, qui enregistre une baisse de 3,6 M€.

7. Les dépenses de la fonction 6 sont stables par rapport à 2019.

8. Les crédits de la fonction 8 sont ramenés à 6,4 M€, en baisse de 8,5 % par rapport à 2019. Il s'agit d'une révision de l'estimation du coût du transport des élèves en situation de handicap.

9. Les crédits proposés en fonction 9 augmentent légèrement pour atteindre les 4,7 M€. Ils sont essentiellement affectés à la contribution d'équilibre versée au Laboratoire Départemental d'Analyses, à la participation au fonctionnement de l'ADRT, ainsi qu'à des subventions versées à des partenaires du Département.

Le graphique suivant fait apparaître la ventilation par fonction des dépenses de fonctionnement :



Ce graphique illustre le poids toujours prépondérant dans le budget départemental des moyens alloués aux politiques de solidarité. En effet, les crédits des fonctions 4 *prévention médico-sociale* et 5 *action sociale* représentent à eux seuls 75,4 % du total des dépenses de fonctionnement, une proportion qui reste stable par rapport à l'exercice précédent.

3. Les recettes de fonctionnement

Présentation par fonction

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019 (en €)	Projet de BP 2020 (en €)	Evolution
0 SERVICES GENERAUX	1 428 047 827,00	1 467 514 085,16	2,76%
1 SECURITE	161 054,00	161 054,00	0,00%
2 ENSEIGNEMENT	100 000,00	208 500,00	NS
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	663 000,00	669 000,00	0,90%
4 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	468 000,00	618 000,00	32,05%
5 ACTION SOCIALE	104 555 255,00	106 816 238,00	2,16%
6 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	540 300,00	579 150,00	7,19%
7 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 014 700,00	10 038 000,00	0,23%
8 TRANSPORT	700 000,00	550 000,00	-21,43%
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	26 542,00	53 085,00	NS
TOTAL	1 545 276 678,00	1 587 207 112,16	2,71%

A la différence des exercices précédents, les recettes de fonctionnement sont anticipées pour 2020 en progression soutenue par rapport à 2019.

Cette dynamique s'explique par la bonne tenue des recettes de fiscalité directe et indirecte, et en particulier par la progression continue, année après année, du produit des droits de mutation immobiliers. Le Département bénéficie aussi de la montée en puissance des différents dispositifs de péréquation horizontale dont il est bénéficiaire net.

En effet, 92,45 % des recettes départementales sont imputées en fonction 0 en tant que recettes d'équilibre à caractère général. Elles se composent des produits de fiscalité directe et indirecte, des compensations fiscales, des dotations de l'Etat et des attributions de péréquation.

Présentation par chapitre

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019 (en €)	Projet de BP 2020 (en €)	Evolution
930 SERVICES GENERAUX	9 558 851,00	9 430 044,16	-1,35%
931 SECURITE	161 054,00	161 054,00	NS
932 ENSEIGNEMENT	100 000,00	208 500,00	NS
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	663 000,00	669 000,00	0,90%
934 PREVENTION MEDICO-SOCIALE	468 000,00	618 000,00	32,05%
935 ACTION SOCIALE (Hors RMI)	37 010 255,00	39 456 238,00	6,61%
9355 PERSONNES DEPENDANTES (APA)	65 395 000,00	65 360 000,00	-0,05%
9356 REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)	2 150 000,00	2 000 000,00	-6,98%
936 RESEAUX ET INFRASTRUCTURES	540 300,00	579 150,00	7,19%
937 AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	10 014 700,00	10 038 000,00	0,23%
938 TRANSPORTS	700 000,00	550 000,00	-21,43%
939 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	26 542,00	53 085,00	NS
940 Impositions directes	435 448 353,00	443 948 353,00	1,95%
941 Autres impôts et taxes	601 849 251,00	642 149 251,00	6,70%
942 Dotations et participations	373 170 872,00	371 982 437,00	-0,32%
943 Opérations financières	20 500,00	4 000,00	NS
945 Provisions	8 000 000,00	-	NS
TOTAL	1 545 276 678,00	1 587 207 112,16	2,71%

En ce qui concerne les recettes de fiscalité directe, le produit anticipé pour 2020 de la **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)**, soit 298 M€ (+ 5,2 M€ par rapport au BP 2019), intègre une revalorisation des bases estimée de 2 %, incluant la majoration forfaitaire des valeurs locatives qui sera fixée par la loi de finances pour 2020. Il convient de rappeler que l'Assemblée départementale a décidé que l'augmentation de deux points du taux votée en 2016 serait la seule sur le mandat. Par conséquent, aucune hausse du taux n'est proposée au BP 2020. Le Département percevra probablement pour la dernière fois en 2020 cette recette fiscale, qui est la dernière sur laquelle la collectivité dispose d'un pouvoir de taux, puisque la part départementale du foncier bâti devrait être transférée aux communes dès 2021, comme le prévoit le projet de loi de finances (PLF) pour 2020.

En matière de fiscalité indirecte, les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** perçus sur les transactions immobilières constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue du produit, la prévision pour 2020, à 145 M€, se veut délibérément prudente en intégrant une correction modérée

des fondamentaux du marché qui se traduirait par une stabilisation du volume de transactions. Quant à la **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA), il s'agit d'une recette dont l'évolution offre peu de visibilité mais qui s'est révélée assez peu dynamique ces dernières années. Le produit prévisionnel pour 2020 s'établit à 225 M€, en progression de 7 M€ par rapport au produit anticipé pour 2019.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, le PLF 2020 ne prévoit aucune réfaction sur la **dotation globale de fonctionnement** (271,43 M€), qui constitue le principal concours financier de l'Etat aux collectivités locales. Cependant, le Département devrait subir en 2020, comme en 2018 et en 2019, un écrêtement voisin de 1 M€ sur sa composante dotation forfaitaire, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier moyen des départements. D'autre part, la **dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP), qui a été intégrée en 2017 au périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat, devrait rester stable en 2020, à 48,44 M€, le PLF 2020 ne prévoyant pas de minoration de la DCRTP des départements.

Quant aux attributions de péréquation - **fonds de péréquation des DMTO, fonds de solidarité, fonds de soutien interdépartemental, fonds de péréquation de la CVAE, dispositif de compensation péréquée** - elles devraient enregistrer une forte progression en 2020, pour un montant global de 91,20 M€. A noter qu'un amendement du gouvernement au PLF 2020, résultant d'une proposition de l'Assemblée des Départements de France (ADF), prévoit de simplifier et de renforcer les dispositifs de solidarité interdépartementale assis sur les DMTO : seraient ainsi fusionnés en un fonds unique le fonds de péréquation des DMTO créé en 2011, le fonds de solidarité créé en 2014 et le fonds de soutien interdépartemental créé en 2019. Dans le même temps, le produit redistribué au plan national par ce fonds unique serait porté à 1,6 Md€, contre 1,5 Md€ pour les mécanismes actuels.

Enfin, la loi de finances pour 2019 a institué un **fonds de stabilisation des départements**, qui s'est substitué aux précédents fonds d'urgence et autres fonds de soutien aux départements en difficulté. Ce fonds créé pour les années 2019 à 2021 est doté au plan national de 115 M€ par an. La recette escomptée à ce titre s'élève à 9,20 M€ pour 2020.

D – Les propositions d'inscriptions des budgets annexes

➤ Etablissement Français du Sang

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2020 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Etablissement Français du Sang	444 581,00	444 581,00	300 010,00	300 010,00
Total Fonctionnement		444 581,00	444 581,00	300 010,00	300 010,00

Les crédits sont exclusivement affectés à la rémunération du personnel mis à disposition de l'EFS. Ils sont en diminution régulière au gré des départs en retraite des agents concernés.

➤ Laboratoire départemental d'analyses

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2020 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	3 031 110,00	3 081 110,00	2 874 910,00	2 969 910,00
Total Fonctionnement		3 031 110,00	3 081 110,00	2 874 910,00	2 969 910,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2019 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2020 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
9 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Laboratoire départemental d'analyses	50 000,00		95 000,00	
Total Investissement		50 000,00	0,00	95 000,00	0,00

A 2,87 M€, le budget de fonctionnement du LDA diminue de 0,16 M€ par rapport au BP 2019. Il est principalement composé de charges de personnel pour un montant de 1,63 M€ et de charges à caractère général pour le solde. A noter que la participation du département au fonctionnement du LDA, qui avoisine 1 M€, enregistre une diminution de 10 % par rapport au BP 2019. Quant aux crédits d'investissement, ils sont consacrés aux équipements spécifiques du Laboratoire, ainsi qu'à son équipement informatique.

➤ Restaurant administratif

Fonction	Programme	Section de fonctionnement BP 2019 (€)		Section de fonctionnement Projet de BP 2020 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	1 698 260,00	1 725 760,00	1 608 260,00	1 690 760,00
Total Fonctionnement		1 698 260,00	1 725 760,00	1 608 260,00	1 690 760,00

Fonction	Programme	Section d'investissement BP 2019 (€)		Section d'investissement Projet de BP 2020 (€)	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
0 SERVICES GENERAUX	Restaurant administratif	27 500,00		82 500,00	
Total Investissement		27 500,00	0,00	82 500,00	0,00

Le budget prévisionnel du Restaurant administratif pour 2020 est en légère diminution par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses de fonctionnement sont composées de dépenses de personnel pour 1 M€ et de charges à caractère général pour 0,6 M€, constituées pour l'essentiel d'achats de produits alimentaires.